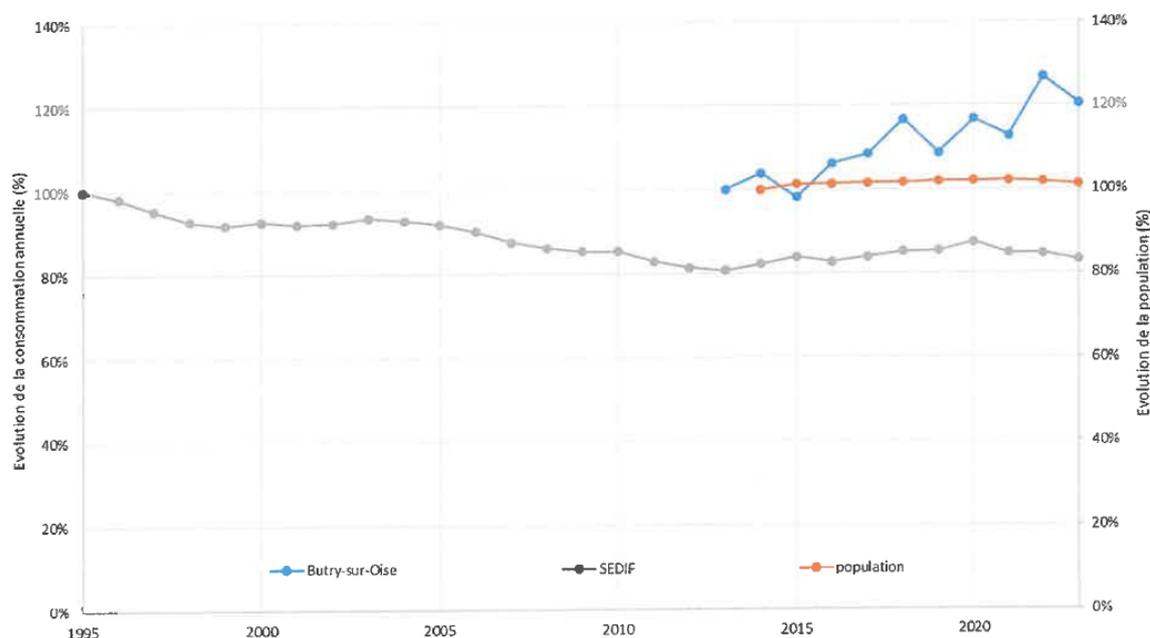


Evolution de la consommation globale et de la population de 1995 à 2023 Commune de Butry-sur-Oise



LE RENDEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

Le rendement du réseau du SEDIF est de 89,81 % en 2023. Afin de le maintenir à un haut niveau, le SEDIF poursuit l'effort de renouvellement des conduites dans son Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2024-2033.

Les taux de fuite (nombre de fuites sur canalisations par km de réseau) sur les trois dernières années sont les suivants :

	2021	2022	2023
Butry-sur-Oise	0,08	0,24	0,33
SEDIF	0,15	0,15	0,12

LA QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau potable à Butry-sur-Oise fait l'objet de nombreuses analyses effectuées sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France.

Les résultats des dernières analyses réglementaires, effectuées par le laboratoire CARSO - Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon (agrée par le Ministère de la Santé), sur l'eau distribuée à Butry-sur-Oise, sont consultables sur le site internet de l'ARS <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

De plus, le SEDIF assure une autosurveillance pour laquelle les résultats de la dernière analyse sont disponibles sur son site internet :

https://www.sedif.com/moneau/leauchezmoi/macomune?recherche=Butry-sur-Oise&op=Rechercher&form_build_id=form-CK5QQcYcME6_yqByQbCIL1EqjOKr2FvRNf2zPct_A7U&form_id=cSearchBar

LE PRIX DE L'EAU

A Butry-sur-Oise, le prix de l'eau s'élève à 4,751 euros HT du m³ au 2^{ème} trimestre 2024 (sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³).

Pour une consommation moyenne de 120 m³ d'eau par an, le prix du m³ relevant de la responsabilité du SEDIF (hors taxes et redevances), le même pour toutes les communes du SEDIF, ressort à 1,575 € H.T.

Le prix figurant sur la facture d'eau et payé par l'utilisateur, sur le territoire du SEDIF, couvre la facturation de deux services fournis aux abonnés et de six taxes et redevances :

- la collecte et le traitement des eaux usées sortant du domicile, pour 2,527€ H.T. par m³,
- le traitement et la fourniture de l'eau potable jusqu'au robinet du domicile, assurés par le SEDIF, pour 1,575 € H.T. par m³,
- les taxes et redevances des organismes publics intervenant dans le domaine de l'eau, à savoir l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour trois d'entre elles, Voies Navigables de France (VNF) pour la quatrième, l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs pour la cinquième, pour un total de 0,6491 € par m³.

La première et la dernière part ne relèvent pas de la responsabilité du SEDIF : leurs taux sont arrêtés par les organismes ou collectivités pour le compte desquels elles sont facturées (services d'assainissement, AESN, VNF, EPTB Seine Grands Lacs, Etat pour la TVA) et les sommes perçues leur sont reversées.

Une circulaire trimestrielle, fixant le prix de vente de l'eau, est disponible sur le site internet du SEDIF :

https://www.sedif.com/sites/default/files/2024-05/Annexe%201%20-%20Prix%20par%20commune%20T2%202024_0.pdf